

Acte N° 2021-03

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 12 mars 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article D-719-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 11 ;
- Vu** les désignations opérées par les listes représentées au Conseil d'administration,

Prend l'acte suivant :

OBJET : Désignation des représentants des personnels et des usager.es au sein du Comité électoral consultatif

Le Conseil d'administration prend acte de la désignation des membres représentant les personnels et les usagers au sein du Comité électoral consultatif, choisis par et parmi les listes représentées au Conseil d'administration.

Listes représentées au C.A.	Représentant.e désigné.e
AGIR	Simon GADRAS
CHANGER	Guillaume PROTIÈRE
FERC SUP CGT	Enâm YOUSFI
SNASUB FSU	Eddy MANAS
SNPTES	Florence BENGRID
GAELIS	Emilie DEVILLE
SOLIDAIRES	Matéo CHICHET
UNEF	Majdi CHAARANA
UNI	Killian DUPUY

Fait à Lyon, le 15 mars 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 19 mars 2021.
Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 19 mars 2021